

8. On doit encourager le personnel du siège du Ministère à faire un usage plus large des machines à dicter et l'on doit créer de nouveaux emplois de copistes.
 9. On doit réorganiser les emplois de secrétaires divisionnaires et les reclasser dans le groupe des CR
 10. On doit créer à l'Affectation du personnel une petite équipe destinée à faire face aux surcroîts momentanés de travail dans les différentes directions.
- B. Réformer la politique et les méthodes de nomination et d'affectation.
1. Les affectations dans toutes les missions doivent être d'une durée de deux ans.
 2. Chaque ST doit être affectée pendant un an à Ottawa après la seconde ou la troisième affectation à l'étranger.
 3. Il convient d'adopter un système du libre choix de la mission à l'étranger.
 4. Les nominations devront être notifiées à l'intéressée au moins deux mois à l'avance.
 5. Il faut mettre sur pied un système permettant de procéder aux désignations tous les six mois.
 6. Il faut prévoir un chevauchement convenable des affectations.
 7. Il faut arriver dans toute la mesure du possible à faire coïncider la nature des emplois avec le grade des titulaires, dans les missions et à Ottawa.
 8. Il faut payer un traitement intérimaire dans tous les cas effectifs où cette coïncidence n'est pas réalisée.
 9. La première affectation à Ottawa doit être au moins de six mois.